

ELZEARUS-ALEXANDER

TITULI S. MARIE DE VICTORIA

S. R. E. PRESBYTER CARDINALIS TASCHEREAU

Dei et Apostolicæ Sedis gratia Archiepiscopus Quebecensis.

*V*IRTUTE indulti Nobis die 6a martii 1887 concessi facultatem concedimus Reverendo *Lionel St George Lindsay* — — — — — presbytero nostræ Archidiœcesis, benedicendi cruces cum applicatione indulgentiarum visitantibus Stationes Viæ Crucis in Ecclesiis Fratrum Ordinis Minorum et Reformatorum a Sede Apostolica concessarum; quas tamen in tantum lucrari valeant, qui aut infirma valetudine laborent aut ab hujusmodi Stationibus in Ecclesiis Oratorisque publicis visitandis legitime præpediantur: dummodo reliqua pro iis assequendis injuncta absolverint.

Datum Quebeci sub signo nostro — — — — —

sigilloque Archidiœcesis ac nostri Secretarii subscriptione die *decima* mensis *decembris* — — — — — anno millesimo octingentesimo nonagesimo.

E. A. Card. Taschereau antepos. *Lindsay*



De Mandato Emi ac Emi D. D.
Card. Archiepiscopi Quebecensis

B. P. Charneau
Secretus

REMARQUES.

1 ° Les crucifix d'étain, de plomb, ou de quelque autre matière facile à se briser ou à se détériorer et à s'user, comme le verre soufflé, le plâtre, peuvent recevoir la bénédiction, mais non point l'indulgence.

2 ° Les crucifix en ivoire, en bois, en os, en fer, et surtout en argent, en or, etc., peuvent être indulgenciés.

3 ° Quand on fait indulgencier un crucifix, l'indulgence tombe sur le Christ, en sorte qu'on peut le transférer sans préjudice de l'indulgence d'une croix sur une autre, et de quelque matière que soit la croix.

4 ° Le même crucifix peut recevoir plusieurs indulgences, par exemple, les Indulgences Apostoliques, l'Indulgence de la bonne Mort et celles du chemin de la Croix, pourvu que celui qui les applique ait les facultés requises.

5 ° Le signe de la croix fait avec la main et avec l'intention d'appliquer les indulgences sur l'objet à bénir, en disant : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen*, suffit sans autre cérémonie.

6 ° Pour gagner les indulgences il faut *a)* être dans l'impossibilité morale de visiter les Stations établies dans une église, *b)* réciter quatorze *Pater, Ave* et *Gloria*, un pour chaque Station ; puis cinq *Pater, Ave* et *Gloria* en l'honneur des cinq Plaies de N. S. J.-C., et à la fin un *Pater, Ave* et *Gloria* selon les intentions du Souverain Pontife, *c)* tenir à la main le crucifix indulgencié à cet effet.